

Formation

Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2027-2028

NOR : MENC2613145N

→ Note de service du 6-7-2026

MEN – DREIC DIVSS

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices des ressources humaines ; aux délégués et déléguées régionaux académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération ; aux délégués et déléguées académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie et inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de l'enseignement général ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux cheffes et chefs d'établissement.

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger organisés au niveau national pendant l'année scolaire 2027-2028 pour les enseignants des premier et second degré de l'enseignement public et privé sous contrat, hors programme Erasmus+. Dans la continuité des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (NOR : MENH2503919X, publication au bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2025 et lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (LDGS) <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo2/MENH2503919X>), elle informe les enseignants des différents calendriers concernant les programmes de mobilité proposés par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) en lien avec l'Inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche (Igérr), la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH), l'office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) et France éducation international (FEI). Les 5 programmes en question sont les suivants :

1. Le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. Le programme Élysée Prim, destiné aux enseignants du premier degré et aux professeurs de collège de discipline non linguistique (DNL) en allemand de l'enseignement public exerçant devant au moins une classe de 6° (Dgesco) ;
3. Séjours professionnels pour les enseignants de l'enseignement public et accueil des professeurs européens dans un établissement public (FEI). Les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (FEI) ;
4. Les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, espagnol et italien (FEI) ;
5. Le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère-FLE (FEI).

Les dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page

Éduscol : <https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite>.

Ces échanges et actions de formation relèvent d'une démarche d'inscription volontaire des enseignants candidats, qui se déplacent à l'étranger, pour partie sur les vacances scolaires et/ou pour partie sur le temps scolaire.

Même pour un échange ou une action de formation de courte durée à l'étranger, il est recommandé à l'enseignant de souscrire une assurance responsabilité civile (pour couvrir les dommages dont il serait l'auteur) et une assurance accidents corporels (pour couvrir les dommages dont il serait victime ; rapatriement, etc.), couvrant le pays de destination. Il est également préconisé à l'enseignant de se procurer la carte européenne d'assurance maladie en cas d'échange ou action de formation dans certains pays d'Europe et d'interroger, quand elle existe, son assurance santé complémentaire sur sa couverture à l'étranger.

1. Programme Jules Verne

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1232/programme-jules-verne>

Pour plus de détails, se reporter à la note de service dédiée au programme Jules Verne (NOR : MENC2613143N).

2. Programme Élysée Prim pour les enseignants du premier degré et les professeurs de collège de discipline non linguistique (DNL) en allemand de l'enseignement public exerçant devant au moins une classe de sixième

Durée : une année scolaire renouvelable une fois.

Position pendant la durée du programme : l'enseignant reste en position d'activité et perçoit la rémunération correspondante au poste dont il est titulaire.

Retour : le poste n'étant pas déclaré vacant, tout enseignant regagne, au terme du programme, son poste en France. Il est invité à contribuer, à son retour, au développement de l'enseignement de l'allemand dans son département, en lien avec la RH de proximité.

Public concerné :

- professeurs des écoles titulaires de l'enseignement public du premier degré ;
- professeurs de collège de DNL en allemand (ou en vue d'enseigner à leur retour en DNL en allemand) exerçant devant au moins une classe de 6^e (les professeurs s'engagent à passer la certification dès leur retour).

justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté révolus à partir de la date de titularisation lors de la prise de poste en Allemagne et enseignant à temps complet au moment du dépôt du dossier.

Deux contextes de candidature possibles :

La candidature des professeurs du premier degré et des professeurs de collège peut :

- s'inscrire dans le cadre d'une démarche personnelle ;
- s'inscrire dans le cadre d'une stratégie académique, d'un projet de territoire en lien avec le développement de l'allemand (ouverture par exemple d'une section internationale de mixité sociale, ouverture d'un dispositif bilangue, renforcement de la liaison école-collège autour de l'allemand, des parcours Émile en allemand, des écoles maternelles intégrées ou souhaitant intégrer le réseau des écoles maternelles Élysée, et renforcement de l'offre de DNL en allemand au collège) porté par la D(r)areic et/ou les services départementaux et académiques.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre>

Coordination : MEN – Dgesco, bureau des programmes et ressources pédagogiques (A3-3), 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07

Contact :

- dgesco.langues@education.gouv.fr
- 01 55 55 35 61

Calendrier

Calendrier de la procédure de candidature pour le programme Prim Élysée pour les enseignants du premier degré et les professeurs de collège de discipline non linguistique en allemand de l'enseignement public

Vendredi 8 janvier 2027	Réception des dossiers de candidature par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription ou le chef d'établissement du professeur candidat.
Vendredi 15 janvier 2027	Transmission des dossiers de candidature <u>Pour le premier degré</u> : transmission de tous les dossiers de candidature portant avis motivé de l'IEN premier degré à la direction académique des services de l'éducation nationale pour validation du départ par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen). <u>Pour le second degré</u> : transmission de tous les dossiers de candidature portant avis motivé du chef d'établissement à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) en charge de la discipline pour avis et transmission au recteur de l'académie pour validation du départ. <u>Dossier de candidature téléchargeable sur Éduscol</u> Le dossier est ensuite transmis au Drareic. Simultanément, la direction académique/le rectorat informe chaque enseignant de la décision du directeur académique/du recteur s'agissant du départ (autorisé ou refusé).

Mercredi 3 février 2027	Le Drareic transmet par courriel à la Dgesco, bureau des programmes et ressources pédagogiques (A3-3), sous couvert du recteur : • tous les dossiers de candidature revêtus de son avis (y compris ceux avec décision défavorable) ; • la liste des candidats retenus pour l'ensemble de l'académie (synthèse académique) ; • la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département (premier degré) ou par académie (second degré) et ce pour les départements et les académies permettant ou non le départ d'un enseignant français en Allemagne.
11 et 12 mars 2027	Réunion de la commission de répartition franco-allemande.
20-23 mai 2027	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj (4 jours).
De mai à mi-juin 2027	Envoi par les services académiques : • des fiches de poste des professeurs allemands affectés en France au bureau des contenus pédagogiques et des langues (Dgesco A3-3) ; • des attestations de participation au programme Élysée Prim aux candidats.
28 juillet-1 ^{er} août 2027 (dates à confirmer par l'Ofaj)	Participation obligatoire des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) qui peut se tenir en Allemagne ou en France et, selon leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines) organisés par l'Ofaj.
Janvier 2027	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus).
5 mai 2027	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : • à l'IEP de leur circonscription (pour les enseignants du premier degré) à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional en charge de la discipline (pour les enseignants du second degré) ; • à la Dgesco, bureau des programmes et ressources pédagogiques (A3-3) ; • à l'Ofaj ; • au responsable du <i>Land</i> d'affectation.
Informations complémentaires : Informations sur le programme Élysée Prim : • https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre • https://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire Téléchargement du dossier de candidature en format numérique : • https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre	

3. Séjours professionnels pour les enseignants de l'enseignement public et accueil des professeurs européens dans un établissement public

3.1. Séjours professionnels pour les enseignants du second degré de l'enseignement public

Durée : deux semaines consécutives (en partie sur le temps scolaire/en partie sur les congés scolaires).

Public concerné : enseignants du second degré de l'enseignement public, titulaires de leur poste.

Pays concernés : Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Royaume-Uni.

Pour le Royaume-Uni, le candidat doit identifier par lui-même un établissement d'accueil et produire une lettre d'invitation.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1242/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-francais-et-accueil-d-enseignants-europeen>

Coordination : FEI 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex / téléphone : 01 45 07 69 42

Calendrier

Calendrier de la procédure de candidature pour les séjours professionnels pour les enseignants de l'enseignement public

15 février 2027	Ouverture des inscriptions en ligne. <u>Séjours professionnels pour les enseignants français France Education international (france-education-international.fr)</u>
16 mai 2027	Date limite des inscriptions en ligne.
29 mai 2027	Transmission du dossier par le candidat au chef d'établissement puis transmission à l'IA-IPR ou inspecteurs de l'éducation nationale, enseignement technique, enseignement général, information orientation (IEN ET-EG-IO) et transmission par ce dernier au Dreaic du rectorat.
12 juin 2027	Transmission par le Dreaic des dossiers de candidature comportant les avis hiérarchiques à FEI.
Informations complémentaires : • Un candidat ne peut bénéficier d'un séjour que tous les trois ans. • En cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : sejours-professionnels@france-education-international.fr	

3.2. Accueil des professeurs européens dans un établissement public du second degré

Durée : deux semaines consécutives.

Public concerné : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Portugal, Royaume-Uni).

Descriptif : <https://www.france-education-international.fr/venir-en-france/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-europeens?langue=fr>

Coordination : FEI 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 69 42

Calendrier

Calendrier des dates d'inscription pour en séjours professionnels des professeurs européens

15 février 2027	Ouverture des inscriptions en ligne. https://www.france-education-international.fr/venir-en-france/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-europeens?langue=fr
16 mai 2027	Date limite des inscriptions en ligne.
12 juin 2027	Transmission des dossiers de candidature à FEI, avec copie à la D(r)areic.

4. Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier degré et du second degré en allemand, anglais, espagnol et italien

Durée : variable selon le stage choisi.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés titulaires de l'enseignement public (certains stages sont ouverts aux contractuels, consulter les fiches descriptives des stages).

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1227/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel>

Coordination : FEI : 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 69 42

Calendrier

Calendrier de la procédure de candidature pour les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier et second degrés en allemand, anglais, espagnol et italien

12 octobre 2026	Ouverture des inscriptions en ligne : https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel
Pour le premier degré	

17 janvier 2027 à minuit (heure de Paris)	Date limite de la validation du dossier de candidature.
29 janvier 2027	Le directeur d'école transmet le dossier de candidature à l'IEN, qui lui-même le transmet à l'adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale (A-DASEN) qui centralise les dossiers de candidature.
26 février 2027	Transmission à FEI par l'A-DASEN des dossiers comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité.
<u>Pour le second degré</u>	
17 janvier 2027 à minuit (heure de Paris)	Date limite de la validation du dossier de candidature.
29 janvier 2027	Le chef d'établissement transmet le dossier de candidature au corps d'inspection concerné (IA-IPR, IEN-ET-EG-IO), qui lui-même le transmet au Dreaic du rectorat qui centralise les dossiers.
26 février 2027	Transmission à FEI par le Dreaic des dossiers des candidats comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité.
Informations complémentaires : • Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les trois ans. • En cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@france-education-international.fr	

5. Programme pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat et les professeurs de français langue étrangère (FLE) – Codofil : séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté (trois années d'expérience à temps plein pour les contractuels et deux années en plus de l'année de stage pour les titulaires) professeurs de FLE justifiant de trois années d'expérience professionnelle.

À noter pour les enseignants de langues du second degré : les postes disponibles dans le programme sont limités aux postes de FLE ou de *French Language Acquisition* (FLA) ouverts au niveau *Middle School*.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1239/codofil-sejour-en-louisiane>

Coordination : FEI 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 69 42

Calendrier

Calendrier de la procédure de candidature pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat et les professeurs de français langue étrangère

12 octobre 2026	Ouverture des inscriptions en ligne : https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/partir-enseigner-le-francais-en-louisiane-codofil
<u>Pour le premier degré</u>	

Du 12 octobre 2026 au 18 décembre 2026	Saisie des avis par l'IEN puis par l'IA-Dasen.
Jusqu'au 17 janvier 2027	Validation du dossier de candidature par les candidats.
<u>Pour le second degré</u>	
Du 12 octobre 2026 au 18 décembre 2026	Saisie des avis par le chef d'établissement puis l'IA-IPR ou l'IEN-ET-EG-IO puis par le D(r)areic.
Jusqu'au 17 janvier 2027	Validation du dossier de candidature par les candidats.
<u>Pour les candidats FLE</u>	
Jusqu'au 17 janvier 2027	Validation du dossier de candidature par les candidats.
<u>Pour tous les candidats</u>	
3 ^e semaine de décembre 2026	Convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés.
Du 26 janvier au 5 février 2027	Entretiens de sélection.
Fin mars 2027	Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire.
3 ^e semaine de juillet 2027	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton-Rouge.
Informations complémentaires : Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet 2027 : • Conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature : https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/partir-enseigner-le-francais-en-louisiane-codofil • Informations relatives aux conditions de vie et de travail : https://nouvelleurleans.consulfrance.org/	

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,
La secrétaire générale,
Mélanie Joder